



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2023, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 28-8088-8
Date de révision: 19/06/2023

Numéro de version: 6.00
Annule et remplace la version du : 10/11/2020

Numéro de version Transport:

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M(TM) SCOTCH-WELD(TM) DP-8005 : KIT

Numéros d'identification de produit

FS-9100-2896-8 FS-9100-4048-4 UU-0111-3394-7 UU-0111-3804-5

7000079932 7000080088 7100240965 7100241346

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Adhésif structural

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet: www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants, emballés indépendamment. Une FDS pour chacun des composants est incluse. Veuillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les références des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des composants de ce produit sont:

28-8077-1, 28-8085-4

Information de transport

Reportez-vous à la section 14 des composants du kit pour les informations de transport

ETIQUETTE DU KIT

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 - Sens. Resp. 1; H334

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Mutagénicité cellules germinales, catégorie 2 - Muta. 2; H341

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B - Repr. 1B; H360D

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Auat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

Danger

Symboles :

SGH05 (Corrosion)SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



MENTIONS DE DANGER:

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P280B	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

<= 125 ml mention de danger

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360D	Peut nuire au fœtus.

<= 125 ml mention d'avertissement

Prévention:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P280B	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

AUTRES INFORMATIONS:

Précaution - Extra:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Consulter la fiche de données de sécurité pour connaître les pourcentages inconnus des composants (www.3M.com/msds)

Raison de la révision:

Section 2 : Danger - Environnement - L'information a été supprimée.
Section 2: <125ml Précaution - Prévention - L'information a été modifiée.
Section 2: <125ml Précaution - Réponse - L'information a été modifiée.
Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.
Etiquette: CLP Dangers environnemental (Statements) - L'information a été modifiée.
Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.
Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.
Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2023, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 28-8077-1
Date de révision: 19/06/2023

Numéro de version: 6.01
Annule et remplace la version du : 17/02/2020

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M(TM) SCOTCH-WELD(TM) DP-8005 : PART B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Adhésif structural

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B - Repr. 1B; H360D

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette**Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE****MENTION D'AVERTISSEMENT:**

Danger

Symboles :

SGH05 (Corrosion)SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes**Ingrédients :**

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle	2455-24-5	219-529-5	40 - 50
Méthacrylate de 2-éthylhexyle	688-84-6	211-708-6	10 - 20
Hydrogénosuccinate de [2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	20882-04-6	244-096-4	3 - 7
Anhydride succinique	108-30-5	203-570-0	< 1
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	212-782-2	< 0,2
Méthacrylate de méthyle	80-62-6	201-297-1	< 0,2

MENTIONS DE DANGER:

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE**Prévention:**

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P280B	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :**<= 125 ml mention de danger**

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H360D	Peut nuire au fœtus.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<= 125 ml mention d'avertissement

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P280B Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

AUTRES INFORMATIONS:

Précaution - Extra:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

27% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle (N° d'enregistrement REACH:01-2120748481-53)	(N° CAS) 2455-24-5 (N° CE) 219-529-5	40 - 50	Sens. cutanée 1, H317 Repr. 1B, H360D Tox.aquatique chronique 3, H412
Polymère acrylate	Confidentiel	20 - 30	Substance non classée comme dangereuse
Méthacrylate de 2-éthylhexyle (N° d'enregistrement REACH:01-2119490166-35)	(N° CAS) 688-84-6 (N° CE) 211-708-6	10 - 20	Skin Sens. 1B, H317 Tox.aquatique chronique 3, H412
acétoacétate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle (N° d'enregistrement REACH:01-2119970348-28)	(N° CAS) 21282-97-3 (N° CE) 244-311-1	3 - 7	Substance non classée comme dangereuse
Hydrogénosuccinate de [2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	(N° CAS) 20882-04-6 (N° CE) 244-096-4	3 - 7	Lésions oculaires 1, H318 Sens. cutanée 1, H317
Cendres (résidus), cénosphères (N° d'enregistrement REACH:01-2119563688-21)	(N° CAS) 93924-19-7 (N° CE) 300-212-6	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Anhydride succinique (N° d'enregistrement REACH:01-	(N° CAS) 108-30-5 (N° CE) 203-570-0	< 1	EUH071 Tox. aigüe 4, H302

2119485841-30)			Corr. cutanée 1, H314 Lésions oculaires 1, H318 Sens. resp. 1, H334 Sens. cutanée 1, H317
Méthacrylate de méthyle	(N° CAS) 80-62-6 (N° CE) 201-297-1	< 0,2	Liq. inflam. 2, H225 Irr. de la peau 2, H315 Sens. cutanée 1, H317 STOT SE 3, H335 Nota D
Styrène (N° d'enregistrement REACH:01-2119457861-32)	(N° CAS) 100-42-5 (N° CE) 202-851-5	< 0,2	Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. aigüe 4, H332 Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Repr. 2, H361d STOT RE 1, H372 Nota D Tox.aquatique chronique 3, H412 Tox.aspiration 1, H304 STOT SE 3, H335
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	(N° CAS) 868-77-9 (N° CE) 212-782-2	< 0,2	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317 Nota D

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Hydrocarbures
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Cyanure d'hydrogène
Oxydes d'azote.

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas utiliser en espace confiné ou insuffisamment aéré. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Protéger au rayonnement solaire. Stocker à l'écart de la chaleur.
Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:**Limites d'exposition professionnelle**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Styrène	100-42-5	VME Suisse	VLEP (8 heures): 85 mg/m ³ (20 ppm); VLCT (1 x 15): 170 mg/m ³ (40 ppm)	Ototoxicité de bruit d'amplification, Groupe C: nuisances foetotoxiques
Méthacrylate de méthyle	80-62-6	VME Suisse	VLEP (8 heures) : 210 mg/m ³ (50 ppm); VLCT (15 minutes):420 mg/m ³ (100 ppm)	C

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de prélèvement	Valeur	Mentions additionnelles
Styrène	100-42-5	Suisse VBT valeurs	Acide mandélique plus acide phénylglyoxylique + acide phénylglyoxylique	Créatinine dans les urines	b	600 mg/g	

Suisse VBT valeurs : Suisse VBT valeurs (Valeurs biologiques tolérables lieu de travail par la SUVA)

b: fin de l'exposition, de la période de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition:**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Ecran total.
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique::	Pâte
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Adhésif acrylate
Valeur de seuil d'odeur	Pas de données de tests disponibles.
Point de fusion / point de congélation	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition:	>=110 °C [Conditions: CAS 688-84-6]
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	Pas de données de tests disponibles.
Limites d'inflammabilité (UEL)	Pas de données de tests disponibles.
Point d'éclair:	>=94 °C [Méthode de test: Coupe fermée] [Conditions: CAS 688-84-6]

Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i>
Viscosité cinématique	17 708 mm ² /s
Hydrosolubilité	<i>Non applicable.</i>
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité	0,96 - 1 g/ml
Densité relative	0,96 - 1 [Réf. Standard :Eau = 1]
Densité de vapeur relative	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	<i>Non applicable.</i>
Teneur en matières volatiles:	1 %

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

étincelles et / ou flammes

La lumière.

10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Sensibilisation respiratoire: les symptômes peuvent inclure difficultés respiratoires, respiration sifflante, oppression thoracique et arrêt respiratoire. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Peut être nocif par contact avec la peau. Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Brûlure oculaire d'origine chimique (corrosion chimique): les symptômes peuvent inclure opacité de la cornée, brûlures chimiques, douleurs, larmoiements, ulcérations, diminution ou perte de la vision.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Méthacrylate de tétrahydrofur-furyle	Ingestion	Rat	LD50 4 000 mg/kg
Méthacrylate de tétrahydrofur-furyle	Cutané	Risques pour la santé similaires	LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Méthacrylate de 2-éthylhexyle	Cutané	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Méthacrylate de 2-éthylhexyle	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Hydrogénosuccinate de [2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	Cutané	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Hydrogénosuccinate de [2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
acétoacétate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
acétoacétate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg

Anhydride succinique	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Anhydride succinique	Ingestion	Rat	LD50 1 510 mg/kg
Méthacrylate de méthyle	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Méthacrylate de méthyle	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 29 mg/l
Méthacrylate de méthyle	Ingestion	Rat	LD50 7 900 mg/kg
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Ingestion	Rat	LD50 5 564 mg/kg
Styrène	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Styrène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 11,8 mg/l
Styrène	Ingestion	Rat	LD50 5 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Méthacrylate de tétrahydrofuryle	Lapin	Aucune irritation significative
Méthacrylate de 2-éthylhexyle	Lapin	Irritation minimale.
Hydrogénosuccinate de [2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	Jugement professionnel	Moyennement irritant
acétoacétate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	Lapin	Aucune irritation significative
Anhydride succinique	Données in Vitro	Corrosif
Méthacrylate de méthyle	Homme et animal	Moyennement irritant
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Lapin	Irritation minimale.
Styrène	Jugement professionnel	Moyennement irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Méthacrylate de tétrahydrofuryle	Lapin	Aucune irritation significative
Méthacrylate de 2-éthylhexyle	Lapin	Aucune irritation significative
Hydrogénosuccinate de [2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	Données in Vitro	Corrosif
acétoacétate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	Lapin	Aucune irritation significative
Anhydride succinique	Risques pour la santé similaires	Corrosif
Méthacrylate de méthyle	Lapin	Irritant modéré
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Lapin	Irritant modéré
Styrène	Jugement professionnel	Irritant modéré

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Méthacrylate de tétrahydrofuryle	Données in Vitro	Sensibilisant
Méthacrylate de 2-éthylhexyle	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Hydrogénosuccinate de [2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	Jugement professionnel	Sensibilisant
acétoacétate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	Souris	Non-classifié

Anhydride succinique	Souris	Sensibilisant
Méthacrylate de méthyle	Homme et animal	Sensibilisant
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Homme et animal	Sensibilisant
Styrène	Cochon d'Inde	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Anhydride succinique	Composants similaires	Sensibilisant
Méthacrylate de méthyle	Humain	Non-classifié

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Méthacrylate de tétrahydrofuryle	In vitro	Non mutagène
Méthacrylate de 2-éthylhexyle	In vitro	Non mutagène
Hydrogénosuccinate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	In vitro	Non mutagène
acétoacétate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	In vivo	Non mutagène
acétoacétate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Anhydride succinique	In vitro	Non mutagène
Méthacrylate de méthyle	In vivo	Non mutagène
Méthacrylate de méthyle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	In vivo	Non mutagène
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Styrène	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Styrène	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Anhydride succinique	Ingestion	Multipl espèces animales.	Non-cancérogène
Méthacrylate de méthyle	Ingestion	Rat	Non-cancérogène
Méthacrylate de méthyle	Inhalation	Homme et animal	Non-cancérogène
Styrène	Ingestion	Souris	Cancérogène
Styrène	Inhalation	Homme et animal	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Méthacrylate de tétrahydrofuryle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	29 jours
Méthacrylate de tétrahydrofuryle	Ingestion	Toxique pour la reproduction des	Rat	NOAEL 120	Avant

		femelles		mg/kg/jour	l'accouplement - Lactation
Méthacrylate de tétrahydrofuryle	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 120 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Méthacrylate de 2-éthylhexyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine		NOAEL 1 000 mg/kg/jour	49 jours
Méthacrylate de 2-éthylhexyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine		NOAEL 300 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Méthacrylate de 2-éthylhexyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement		NOAEL 300 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
acétoacétate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
acétoacétate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	56 jours
acétoacétate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Méthacrylate de méthyle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Souris	NOAEL 36,9 mg/l	
Méthacrylate de méthyle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 8,3 mg/l	Pendant l'organogénèse
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	49 jours
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Styrène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 21 mg/kg/jour	3 génération
Styrène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 2,1 mg/l	2 génération
Styrène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2,1 mg/l	2 génération
Styrène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 400 mg/kg/jour	60 jours
Styrène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 400 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Styrène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Multiples espèces animales.	NOAEL 2,1 mg/l	Pendant la grossesse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Hydrogénosuccinate de [2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Anhydride succinique	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Méthacrylate de méthyle	Inhalation	Irritation des voies	Peut provoquer une irritation	Humain	NOAEL Non	Exposition

		respiratoires	respiratoire.		disponible	professionnell e
Styrène	Inhalation	Système auditif	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Multipl es espèces animales.	LOAEL 4,3 mg/l	Pas disponible
Styrène	Inhalation	Foie	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Souris	LOAEL 2,1 mg/l	Pas disponible
Styrène	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnell e
Styrène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Styrène	Inhalation	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Styrène	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multipl es espèces animales.	NOAEL 2,1 mg/l	Pas disponible

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organis mes	Test résultat	Durée d'exposition
Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle	Ingestion	système hématopoïétique Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	29 jours
Méthacrylate de 2-éthylhexyle	Ingestion	Coeur Système endocrine système hématopoïétique Foie système immunitaire Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 360 mg/kg/jour	90 jours
acétoacétate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	Ingestion	système hématopoïétique Système nerveux des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	90 jours
Anhydride succinique	Ingestion	Coeur la peau Système endocrine os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique Foie système immunitaire Système nerveux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire	Non-classifié	Souris	NOAEL 300 mg/kg/jour	13 semaines
Méthacrylate de méthyle	Cutané	le système nerveux périphérique	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnell e
Méthacrylate de méthyle	Inhalation	Système olfactif	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnell e
Méthacrylate de méthyle	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multipl es espèces animales.	NOAEL Non disponible	14 semaines
Méthacrylate de méthyle	Inhalation	Foie	Non-classifié	Souris	NOAEL 12,3 mg/l	14 semaines
Méthacrylate de méthyle	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnell e
Styrène	Inhalation	Système auditif	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Pas disponible	Exposition professionnell e
Styrène	Inhalation	des yeux	Risque avéré d'effets graves pour	Humain	NOAEL Non	Exposition

			les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée		disponible	professionnell e
Styrène	Inhalation	Foie	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Souris	LOAEL 0,85 mg/l	13 semaines
Styrène	Inhalation	Système nerveux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Multipl es espèces animales.	LOAEL 1,1 mg/l	Pas disponible
Styrène	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,85 mg/l	7 jours
Styrène	Inhalation	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,6 mg/l	10 jours
Styrène	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Multipl es espèces animales.	LOAEL 0,09 mg/l	Pas disponible
Styrène	Inhalation	Coeur tractus gastro-intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux muscles Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multipl es espèces animales.	NOAEL 4,3 mg/l	2 années
Styrène	Ingestion	Système nerveux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 500 mg/kg/jour	8 semaines
Styrène	Ingestion	système immunitaire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Multipl es espèces animales.	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Styrène	Ingestion	Foie Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 677 mg/kg/jour	6 Mois
Styrène	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Chien	NOAEL 600 mg/kg/jour	470 jours
Styrène	Ingestion	Coeur Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 35 mg/kg/jour	105 semaines

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Styrène	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point	Test résultat
----------	--------	-----------	------	------------	------------	---------------

3M(TM) SCOTCH-WELD(TM) DP-8005 : PART B

					final	
Méthacrylate de tétrahydrofurufuryle	2455-24-5	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	34,7 mg/l
Méthacrylate de tétrahydrofurufuryle	2455-24-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Méthacrylate de tétrahydrofurufuryle	2455-24-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	100 mg/l
Méthacrylate de tétrahydrofurufuryle	2455-24-5	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	37,2 mg/l
Polymère acrylate	Confidentiel	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Méthacrylate de 2-éthylhexyle	688-84-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	5,3 mg/l
Méthacrylate de 2-éthylhexyle	688-84-6	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	2,8 mg/l
Méthacrylate de 2-éthylhexyle	688-84-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	4,6 mg/l
Méthacrylate de 2-éthylhexyle	688-84-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,81 mg/l
Méthacrylate de 2-éthylhexyle	688-84-6	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,105 mg/l
Hydrogénosuccinate de [2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	20882-04-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>312 mg/l
Hydrogénosuccinate de [2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	20882-04-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>515,4 mg/l
Hydrogénosuccinate de [2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	20882-04-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	>=161 mg/l
acétoacétate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	21282-97-3	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	320 mg/l
acétoacétate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	21282-97-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>100 mg/l
acétoacétate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	21282-97-3	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
acétoacétate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	21282-97-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EL50	>100 mg/l
acétoacétate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	21282-97-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	11,1 mg/l
Cendres (résidus), céenosphères	93924-19-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	1 000 mg/l
Cendres (résidus), céenosphères	93924-19-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EL50	>100 mg/l
Cendres (résidus), céenosphères	93924-19-7	guppy	Expérimental	96 heures	LL50	>100 mg/l
Cendres (résidus), céenosphères	93924-19-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EL50	>100 mg/l
Cendres (résidus), céenosphères	93924-19-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEL	100 mg/l
Cendres (résidus), céenosphères	93924-19-7	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEL	100 mg/l
Anhydride succinique	108-30-5	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Anhydride succinique	108-30-5	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	>100 mg/l
Anhydride succinique	108-30-5	Poisson zèbre	Composant analogue	96 heures	LC50	>100 mg/l
Anhydride succinique	108-30-5	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEC	100 mg/l

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	Turbot	Composant analogue	96 heures	LC50	833 mg/l
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	227 mg/l
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	710 mg/l
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	380 mg/l
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	160 mg/l
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	24,1 mg/l
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	N/A	Expérimental	16 heures	EC0	>3 000 mg/l
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	N/A	Expérimental	18 heures	LD50	<98 mg par kg de poids corporel
Méthacrylate de méthyle	80-62-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>110 mg/l
Méthacrylate de méthyle	80-62-6	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	>79 mg/l
Méthacrylate de méthyle	80-62-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	69 mg/l
Méthacrylate de méthyle	80-62-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	110 mg/l
Méthacrylate de méthyle	80-62-6	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	37 mg/l
Méthacrylate de méthyle	80-62-6	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC20	150 mg/l
Méthacrylate de méthyle	80-62-6	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	NOEC	>1 000 mg/kg (poids sec)
Styrène	100-42-5	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC50	500 mg/l
Styrène	100-42-5	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	4,02 mg/l
Styrène	100-42-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	4,9 mg/l
Styrène	100-42-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	4,7 mg/l
Styrène	100-42-5	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC10	0,28 mg/l
Styrène	100-42-5	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	1,01 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle	2455-24-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	75 %BOD/ThO D (< fenêtre de 10 jours)	OECD 301F - Manometric Respiro
Polymère acrylate	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Méthacrylate de 2-éthylhexyle	688-84-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	88 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Hydrogénosuccinate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	20882-04-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	≥80 %BOD/Th OD (< fenêtre de 10 jours)	OECD 301F - Manometric Respiro
Hydrogénosuccinate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	20882-04-6	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	>1 Années (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
acétoacétate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	21282-97-3	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	64 %BOD/ThO D	OCDE 301C
acétoacétate de 2-[(2-	21282-97-3	Expérimental		Demi-vie	6.5 jours (t 1/2)	OCDE 111 Fonction

méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle		Hydrolyse		hydrolytique (pH 7)		d'hydrolyse du pH
Cendres (résidus), céosphères	93924-19-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Anhydride succinique	108-30-5	Produit d'hydrolyse Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	96.55 % Suppression de carbone organique dissous COD	OCDE 301E - Screening modifié de l'OCDE
Anhydride succinique	108-30-5	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	4.3 minutes (t 1/2)	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	84 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande chimique en oxygène	OCDE 301D
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique pH basique	10.9 jours (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Méthacrylate de méthyle	80-62-6	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	94 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Styrène	100-42-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	70.9 %BOD/Th OD	
Styrène	100-42-5	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	6.64 heures (t 1/2)	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle	2455-24-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.76	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Polymère acrylate	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Méthacrylate de 2-éthylhexyle	688-84-6	Expérimental Bioconcentratie	96 heures	Facteur de bioaccumulation	37	OECD305-Bioconcentration
Méthacrylate de 2-éthylhexyle	688-84-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.95	similaire à l'OECD 107
Hydrogénosuccinate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	20882-04-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.782	EC A.8 coefficient de partage
acétoacétate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	21282-97-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.9	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Cendres (résidus), céosphères	93924-19-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Anhydride succinique	108-30-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.44	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.42	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Méthacrylate de méthyle	80-62-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.38	OECD 107 log Kow shke flsk mtd

Styrène	100-42-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.96	
---------	----------	---------------------------------	--	---	------	--

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle	2455-24-5	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	25 l/kg	Episuite™
Méthacrylate de 2-éthylhexyle	688-84-6	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	2 348 l/kg	Episuite™
Hydrogénosuccinate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	20882-04-6	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	1 l/kg	ACD/Labs ChemSketch™
acétoacétate de 2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle	21282-97-3	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	51-129 l/kg	OCDE 106 Désorption à l'aide d'un méthode d'équilibre de lots
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	42,7 l/kg	
Méthacrylate de méthyle	80-62-6	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	8.7-72 l/kg	

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Si aucune des options d'élimination sont disponibles, les déchets de produits complètement durcis ou polymérisés peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les déchets industriels. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du

mélange**Cancérogénicité**

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Classification</u>	<u>Réglementation</u>
Méthacrylate de méthyle	80-62-6	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Styrène	100-42-5	Grp. 2A: Probablement carcinogène pour les hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Anhydride succinique	108-30-5	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposés dans le cadre de leur travail uniquement si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a approuvé une exception.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): les femmes enceintes et les mères qui allaitent peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposées dans le cadre de leur travail uniquement s'il est constaté à partir d'une évaluation du risque effectuée par un expert que l'exposition ne peut provoquer aucun dommage à la mère et à l'enfant dans le contexte des activités et des mesures de protection prises.

Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Substances dangereuses	Identifiant(s)	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
		Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
Méthacrylate de méthyle	80-62-6	50	200
Styrène	100-42-5	10	50

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

EUH071	Corrosif pour l'appareil respiratoire.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Section 09 UE: informations sur le pH - L'information a été ajoutée.

Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.

Section 2 : < 125ml Danger - Santé - L'information a été modifiée.

Section 2: <125ml Précaution - Prévention - L'information a été modifiée.

Section 2: <125ml Précaution - Réponse - L'information a été modifiée.

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été supprimée.

Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Elimination - L'information a été supprimée.

Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Extra - L'information a été supprimée.

Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.

Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.

Section 02: Eléments FDS : Mentions de mise en garde supplémentaires du CLP - L'information a été ajoutée.

Section 03: Titre de la colonne Tableau de composition % - L'information a été ajoutée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 3: Substance non applicable - L'information a été ajoutée.

Section 04: Premiers soins - Symptômes et effets (CLP) - L'information a été ajoutée.

Section 4: Premiers soins après contact avec les yeux (Information) - L'information a été modifiée.

Section 4: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel d'environnement (Information) - L'information a été modifiée.

Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.

Section 8: Contrôles techniques appropriées (Information) - L'information a été modifiée.

Valeurs limites biologiques : Description - L'information a été ajoutée.

Section 8: Table des Valeurs Limites Biologiques - L'information a été ajoutée.

Section 8: BLV - L'information a été supprimée.

Section 8 : Protection des yeux / du visage - L'information a été modifiée.

Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été ajoutée.

Description de légende - L'information a été ajoutée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été ajoutée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.

OEL Reg Agency Desc - L'information a été ajoutée.

Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été modifiée.

Section 8: Protection personnelle - La peau/ La main (Information) - L'information a été modifiée.

Portection de la peau - gants recommandées - L'information a été supprimée.

STEL - L'information a été ajoutée.

Section 8: VLEP key - L'information a été ajoutée.

Section 9: Taux d'évaporation (Information) - L'information a été supprimée.

Section 9: Dangers d'explosion information - L'information a été supprimée.

Section 9: Point d'éclair (information) - L'information a été modifiée.
Section 9: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été ajoutée.
Section 9: Point de fusion (Information) - L'information a été modifiée.
Section 9: Propriétés comburantes information - L'information a été supprimée.
Section 9: pH (Information) - L'information a été supprimée.
Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été ajoutée.
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été supprimée.
Section 9 : Viscosité - L'information a été supprimée.
Section 11: Toxicité aiguë (Tableau ATE - text) - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité aiguë (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau danger par aspiration - L'information a été ajoutée.
Section 11: Danger par aspiration - L'information a été supprimée.
Section 11: Danger cancérogénique (Information) - L'information a été ajoutée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - les yeux (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - Ingestion (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - La peau (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.
Section 11: Danger pour la reproduction (Information) - L'information a été supprimée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Rubrique 11: Effets sur la reproduction /le développement - L'information a été ajoutée.
Section 11: Tableau Sensibilisation des voies respiratoires - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été ajoutée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été supprimée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
Section 12: 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne - L'information a été ajoutée.
Section 12: 12.7. Autres effets indésirables - L'information a été modifiée.
Section 12: Avertissement de classification - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 12: Veuillez contacter le fabricant pour plus d'information. - L'information a été supprimée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été ajoutée.
Section 12: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.
Section 12: Pas d'information disponibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de classification - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température de régulation - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Informations additionnelles - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température critique - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Dangereux/Non dangereux pour le transport - L'information a été ajoutée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été ajoutée.
Section 14 Règlements - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Précautions particulières - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Transport en vrac - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été ajoutée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été ajoutée.
Section 14 : Classification transport - L'information a été supprimée.
Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été modifiée.
Section 15: Régulations - Inventaires - L'information a été ajoutée.
Section 15 : Texte de la substance Seveso - L'information a été ajoutée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.
Section 2: Pas d'information disponibles concernant PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiches de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2023, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 28-8085-4
Date de révision: 19/06/2023

Numéro de version: 3.02
Annule et remplace la version du : 04/06/2021

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Scotch-Weld™ Acrylic Structural Plastic Adhesive DP-8005 (Part A)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Adhésif structural

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 - Sens. Resp. 1; H334

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Mutagenicité cellules germinales, catégorie 2 - Muta. 2; H341

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Auat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

Danger

Symboles :

SGH05 (Corrosion)SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Bis(2-méthylaziridine-1-propionate) de 2-éthyl-2-[[3-(2-méthylaziridine-1-yl)propionyl]méthyl]propane-1,3-diyle	64265-57-2	264-763-3	20 - 40
Boron, hexaméthyl [(1,6-hexanediamine-κN1:κN6)]di-	223674-50-8	426-100-8	5 - 20

MENTIONS DE DANGER:

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P280B	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

<= 125 ml mention de danger

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
------	--

H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

<= 125 ml mention d'avertissement

Prévention:

P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P280B	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

44% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

Contient 100% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Note sur l'étiquetage

Bis(2-méthylaziridine-1-propionate) de 2-éthyl-2-[[3-(2-méthylaziridine-1-yl) propionyl]méthyl]propane-1,3-diyle est classifié comme Acute tox 2 (H330) sur la base d'études réalisées en aérosol.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Plastifiant polyester	Confidentiel	40 - 60	Substance non classée comme dangereuse
Bis(2-méthylaziridine-1-propionate) de 2-éthyl-2-[[3-(2-méthylaziridine-1-yl)propionyl]méthyl]propane-1,3-diyle	(N° CAS) 64265-57-2 (N° CE) 264-763-3	20 - 40	Tox. aigüe 2, H330 Lésions oculaires 1, H318 Sens. resp. 1, H334 Sens. cutanée 1, H317 Muta. 2, H341 Tox. aquatique chronique 2, H411
Boron, hexaméthyl [(1,6-hexanediamine-κ. N1:κ. N6)]di-	(N° CAS) 223674-50-8 (N° CE) ELINCS 426-100-8	5 - 20	Tox. aigüe 4, H302 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317

Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	(N° CAS) 67762-90-7	0,5 - 1,5	Substance non classée comme dangereuse
Dioxyde de titane (N° d'enregistrement REACH:01-2119489379-17)	(N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5	0,1 - 0,5	Carc. 2, H351 (Inhalation)

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Réaction allergique respiratoire (difficulté à respirer, respiration sifflante, toux et oppression thoracique). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Aldéhydes
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Vapeurs ou gaz irritants
Oxydes d'azote.

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas utiliser en espace confiné ou insuffisamment aéré. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants. Stocker à l'écart des amines.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition

professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Dioxyde de titane	13463-67-7	VME Suisse	VLEP (poussières respirables)(8 heures) : 3 mg/m3	Foetotoxique Groupe C

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Fournir une ventilation extractive locale appropriée pour découper, abraser, ou travailler le produit. Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Ecran total.

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par

inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique::	Pâte
Couleur	blanc
Odeur	Odeur douce
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point de fusion / point de congélation	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	≥ 181 °C [<i>Conditions: 101 kPa</i>]
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Non applicable.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Non applicable.</i>
Point d'éclair:	$\geq 93,3$ °C [<i>Méthode de test: Coupe fermée</i>]
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i>
Viscosité cinématique	33 333 mm ² /s
Hydrosolubilité	Légère (moins de 10 %)
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité	1,05 - 1,09 g/ml
Densité relative	1,05 - 1,09 [<i>Réf. Standard :Eau = 1</i>]
Densité de vapeur relative	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	<i>Non applicable.</i>

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts

Bases fortes

Agents oxydants forts.

Amines

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Sensibilisation respiratoire: les symptômes peuvent inclure difficultés respiratoires, respiration sifflante, oppression thoracique et arrêt respiratoire. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Brûlure oculaire d'origine chimique (corrosion chimique): les symptômes peuvent inclure opacité de la cornée, brûlures chimiques, douleurs, larmolements, ulcérations, diminution ou perte de la vision. Les vapeurs émises pendant la cuisson peuvent provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements des yeux, douleurs, larmes, vision brouillée ou floue.

Ingestion:

Nocif en cas d'ingestion. Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:

Génotoxicité:

Génotoxicité et mutagénicité : peut interférer avec un matériel génétique et peut provoquer des altérations génétiques.

Cancérogénicité:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. >300 - =2 000 mg/kg
Bis(2-méthylaziridine-1-propionate) de 2-éthyl-2-[[3-(2-méthylaziridine-1-yl)propionyl]méthyl]propane-1,3-diyle	Cutané	Lapin	LD50 > 3 000 mg/kg
Bis(2-méthylaziridine-1-propionate) de 2-éthyl-2-[[3-(2-méthylaziridine-1-yl)propionyl]méthyl]propane-1,3-diyle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,252 mg/l
Bis(2-méthylaziridine-1-propionate) de 2-éthyl-2-[[3-(2-méthylaziridine-1-yl)propionyl]méthyl]propane-1,3-diyle	Ingestion	Rat	LD50 3 038 mg/kg
Boron, hexaméthyl [μ. -(1,6-hexanediamine-κappa. N1:κappa. N6)]di-	Ingestion	Rat	LD50 693 mg/kg
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
Dioxyde de titane	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 6,82 mg/l
Dioxyde de titane	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aiguë Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Bis(2-méthylaziridine-1-propionate) de 2-éthyl-2-[[3-(2-méthylaziridine-1-yl)propionyl]méthyl]propane-1,3-diyle	Lapin	Moyennement irritant
Boron, hexaméthyl [μ. -(1,6-hexanediamine-κappa. N1:κappa. N6)]di-	Lapin	Aucune irritation significative
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Bis(2-méthylaziridine-1-propionate) de 2-éthyl-2-[[3-(2-méthylaziridine-1-yl)propionyl]méthyl]propane-1,3-diyle	Lapin	Corrosif
Boron, hexaméthyl [μ. -(1,6-hexanediamine-κappa. N1:κappa. N6)]di-	Jugement professionnel	Irritant sévère
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Lapin	Aucune irritation significative

de la silice		
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Bis(2-méthylaziridine-1-propionate) de 2-éthyl-2-[[3-(2-méthylaziridine-1-yl)propionyl]méthyl]propane-1,3-diyle	Homme et animal	Sensibilisant
Boron, hexaméthyl [μ. -(1,6-hexanediamine-κ. N1:κ. N6)]di-	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Homme et animal	Non-classifié
Dioxyde de titane	Homme et animal	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Bis(2-méthylaziridine-1-propionate) de 2-éthyl-2-[[3-(2-méthylaziridine-1-yl)propionyl]méthyl]propane-1,3-diyle	Humain	Sensibilisant

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Bis(2-méthylaziridine-1-propionate) de 2-éthyl-2-[[3-(2-méthylaziridine-1-yl)propionyl]méthyl]propane-1,3-diyle	In vivo	Mutagénique
Boron, hexaméthyl [μ. -(1,6-hexanediamine-κ. N1:κ. N6)]di-	In vitro	Non mutagène
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vivo	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Dioxyde de titane	Ingestion	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Dioxyde de titane	Inhalation	Rat	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 509 mg/kg/jour	1 génération
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 497 mg/kg/jour	1 génération
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 350 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Bis(2-méthylaziridine-1-propionate) de 2-éthyl-2-[[3-(2-méthylaziridine-1-yl)propionyl]méthyl]propane-1,3-diyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL Non disponible	4 heures

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Inhalation	Système respiratoire silicose	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Dioxyde de titane	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 0,01 mg/l	2 années
Dioxyde de titane	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Bis(2-méthylaziridine-1-propionate) de 2-éthyl-2-[[3-(2-méthylaziridine-1-yl)propionyl]méthyl]propane-1,3-diyle	64265-57-2	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	72 heures	EC50	3,8 mg/l
Bis(2-méthylaziridine-1-propionate) de 2-éthyl-2-[[3-(2-méthylaziridine-1-yl)propionyl]méthyl]pr	64265-57-2	Poisson	Expérimental	96 heures	LC50	2,35 mg/l

opane-1,3-diyle						
Bis(2-méthylaziridine-1-propionate) de 2-éthyl-2-[[3-(2-méthylaziridine-1-yl)propionyl]méthyl]propane-1,3-diyle	64265-57-2	Invertébré	Expérimental	48 heures	EC50	6,96 mg/l
Boron, hexaméthyl [.mu. -(1,6-hexanediamine-.kappa. N1:.kappa. N6)]di-	223674-50-8	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	67762-90-7	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	>=1 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	EC50	>10 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	5 600 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Bis(2-méthylaziridine-1-propionate) de 2-éthyl-2-[[3-(2-méthylaziridine-1-yl)propionyl]méthyl]propane-1,3-diyle	64265-57-2	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	<60 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Boron, hexaméthyl [.mu. -(1,6-hexanediamine-.kappa. N1:.kappa. N6)]di-	223674-50-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	44 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	Test evolution de CO2 EC C.4.E
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	67762-90-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Bis(2-méthylaziridine-1-propionate) de 2-éthyl-2-[[3-(2-méthylaziridine-1-yl)propionyl]méthyl]propane-1,3-diyle	64265-57-2	Modelé Bioconcentration		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.5	ACD/Labs ChemSketch™

Boron, hexaméthyl [.mu. - (1,6-hexanediamine-.kappa. N1:.kappa. N6)]di-	223674-50-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	>5.99	EC A.8 coefficient de partage
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	67762-90-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	9.6	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Bis(2-méthylaziridine-1-propionate) de 2-éthyl-2-[[3-(2-méthylaziridine-1-yl)propionyl]méthyl]propane-1,3-diyle	64265-57-2	Modélisé Mobilité dans le sol	Koc	19 000 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Si aucune des options d'élimination sont disponibles, les déchets de produits complètement durcis ou polymérisés peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les déchets industriels. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

- 08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
- 20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3082	UN3082	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (AZIRIDINE POLYFONCTIONNELLE)	SUBSTANCE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (AZIRIDINE POLYFONCTIONNELLE)	SUBSTANCE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (AZIRIDINE POLYFONCTIONNELLE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Ne s'applique pas.	Polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	M6	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange**Cancérogénicité****Ingrédient**

Dioxyde de titane

Numéro CAS

13463-67-7

Classification

Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes

Réglementation

Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposés dans le cadre de leur travail uniquement si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a approuvé une exception.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): les femmes enceintes et les mères qui allaitent peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposées dans le cadre de leur travail uniquement s'il est constaté à partir d'une évaluation du risque effectuée par un expert que l'exposition ne peut provoquer aucun dommage à la mère et à l'enfant dans le contexte des activités et des mesures de protection prises.

Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
E2 Dangereux pour le milieu aquatique	200	500

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351i	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Section 1: désignation commerciale du produit. - L'information a été modifiée.

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.
Etiquette: CLP Dangers environnemental (Statements) - L'information a été ajoutée.
Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été modifiée.
Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 04: Premiers soins - Symptômes et effets (CLP) - L'information a été ajoutée.
Section 4: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel d'environnement (Information) - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel personnel (Information) - L'information a été modifiée.
Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été ajoutée.
Section 8 : Protection respiratoire - recommandations - L'information a été modifiée.
Portection de la peau - gants recommandées - L'information a été supprimée.
Section 9: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation des voies respiratoires - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été ajoutée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été supprimée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été ajoutée.
Section 12 : Pas de données pour la mobilité dans le sol - L'information a été supprimée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de classification - Données réglementaires - L'information a été modifiée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données réglementaires - L'information a été modifiée.
Section 14 Dangereux/Non dangereux pour le transport - L'information a été modifiée.
Section 14 Coefficient multiplicateur - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Coefficient multiplicateur - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données réglementaires - L'information a été modifiée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données réglementaires - L'information a été modifiée.
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été modifiée.
Section 14 Catégorie de transport - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Catégorie de transport - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été modifiée.
Section 14 Transport non autorisé - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport non autorisé - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 code tunnel – Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code tunnel – Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été modifiée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été modifiée.
Section 15 : Texte de la catégorie de danger Seveso - L'information a été ajoutée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.
Section 2: Pas d'information disponibles concernant PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne

dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch